

L'ALLIANCE NATIONALE

3

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF.

Art. 2.—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant le concours et qui aura payé les contributions de deux mois au moins.

PRIX D'HONNEUR

(2) En outre des \$2.00 accordés au paragraphe 1 du présent article, les prix suivants seront accordés:

(a) A tout proposeur de 5 membres, un pendant de montre (fob), ou une épinglé à cravate, (au choix du proposeur);

(b) A tout proposeur de 10 membres, un médaillon en or, une chaîne de montre, ou une paire de boutons de manchettes, aux armes de la Société, (au choix du proposeur);

(c) A tout proposeur de 15 membres, une montre ou une bague, aux armes de la Société, (au choix du proposeur);

(d) Les membres qui auront obtenu un des prix mentionnés à l'alinéa C du présent article n'auront pas droit aux prix mentionnés dans les alinéas A et B, de même que ceux qui auront mérité un des prix mentionnés à l'alinéa B n'auront pas non plus droit aux prix mentionnés à l'alinéa A. Pour mériter les prix mentionnés dans ce décret, il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle auquel il appartient.

Ne seront comptés pour l'adjudication des prix d'honneur que les membres qui auront acquitté deux mois de contributions, avant le 1er septembre 1911.

CONDITIONS DIVERSES

Art. 3.—Les fondateurs de cercles ou de bureaux de perception, ainsi que les membres agréés par lettres de sortie ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté.

Art. 4.—Un cercle ainsi qu'un bureau de perception (en assemblée générale ou par son comité de surveillance) pourra déclarer ses membres hors concours, pour obtenir d'autres avantages particuliers.

Art. 5.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la société ne pourront prendre part au concours.

Art. 6.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire au Bureau Exécutif un rapport détaillé des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et prénoms des candidats admis, ainsi que les noms des proposeurs. Ce rapport devra être transmis au Conseil Général, avant le 15 septembre 1911, à défaut de quoi ils pourront être déclarés hors concours.

G. MONET,

Sec. gén.

LE PATRIOTISME

Le patriotisme, c'est l'amour de la patrie, c'est le dévouement au pays qui nous a vu naître; c'est un sentiment qui grandit ou s'éteint graduellement avec l'âge. Chez l'enfant, c'est l'amour du foyer domestique, témoin muet des premiers chagrins et des premières joies; car la patrie pour lui, c'est la famille, c'est le ruisseau qui coule en murmurant aux pieds de la colline, près du grand chêne qui a protégé ses jeunes années de son ombre tutélaire. La famille! quel mot rempli de charme et de mystère! mot qui révèle tout un empire, à la fois puissant et gracieux, au sein duquel les lois, dictées par l'amour, se transmettent dans un sourire et s'exécutent dans un baiser. Dans cet empire, comme dans la divinité, il y a la trinité des pouvoirs et des attributions: le père y personnifie la force, l'enfant y représente l'avenir, et la femme, l'ange du foyer, y donne le bonheur que nous sommes si avides de convoiter, et si maladroits à conserver. Pour l'enfant il n'y a d'autre patrie, car pour lui il n'y a pas d'autre amour. Enlevé de ce berceau, de ces lieux charmants; privé de ces êtres chéris il

souffre, gémit et languit comme la plante que le soleil n'échauffe plus. Madame de Girardin a rendu cette pensée d'une manière admirable quand elle dit:

Où l'on aime sa mère, où l'on connaît son Dieu,
Où naissent les enfants dans la chaste demeure,
Où sont tous les tombeaux des êtres que l'on pleure.

Chez l'homme, dans l'âme duquel le patriotisme a eu toute son expansion, ce sentiment embrasse tout le pays, toute la nation et se fortifiant dans les souvenirs du jeune âge, comme le tronc d'un arbre se fortifie dans la sève que fournit un sol riche, il devient une puissance, capable des plus grandes choses, des plus nobles actions. C'est alors que le patriotisme grandit l'homme et en fait un héros.

Voyez ce citoyen dont le pays est envahi par les hordes ennemies; il s'échappe des bras d'une femme aimée, presse sur son cœur l'enfant nouveau-né, gage sacré des amours bénies par Dieu; fredonne un chant national pour cacher l'émotion qui brise son âme à la pensée qu'il ne reverra peut-être jamais ces êtres chéris, et s'élançant, soldat courageux, sur le champ de bataille où la mort fauche les humains comme le moissonneur fauche les épis mûrs. Tout à l'heure cet homme était doux et tendre; et les caresses d'une femme le rendaient faible et timide. Voyez maintenant comme il est changé! comme il attaque l'ennemi avec courage! comme il le combat avec impétuosité! comme il le terrasse avec force! L'amour sacré du pays en a fait un héros; et les horreurs de la guerre en feront un martyr. Disons avec Victor Hugo:

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie,
Entre les plus beaux noms leurs noms sont les plus beaux.

Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère
Et comme ferait une mère
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

Le patriotisme n'enflamme que le cœur du citoyen libre; celui de l'esclave en ignore les nobles aspirations, car le sol auquel il est enchaîné n'est pas une patrie; c'est le ponton du galérien. Les fers peuvent bien enfanter la haine, mais jamais l'amour. Oui! pour être véritablement patriote, il faut y avoir des droits à exercer; or l'esclave a des devoirs à remplir, mais pas de droits à revendiquer; "On a une patrie sous un bon roi, on n'en a pas sous un mauvais," a dit Voltaire; et Chateaubriand, de son côté, a proclamé cette grande vérité: "Quand la liberté a disparu, il reste un pays, mais il n'y a plus de patrie." Plus la constitution d'un peuple octroie de saines libertés, plus ce peuple se dévoue à la chose publique; plus il travaille à construire l'édifice politique, plus il s'intéresse à sa conservation. Dans un pays réellement libre, chaque citoyen est une partie du tout et cette pensée le rend fier et heureux. Or, le gouvernement qui distribue le bonheur et fait naître la prospérité est solidement assis; au lieu de s'appuyer sur les bayonnettes, il s'appuie sur l'intérêt et l'amour du peuple; or l'intérêt et l'amour ne sont pas révolutionnaires.

HON. H. MERCIER.

ENCYCLOPEDIE

Les paires et paires d'Angleterre ne ceignent leur couronne que le jour du couronnement du souverain.

Cercle Guay, No 341. — Ce cercle donnait le 18 mai dernier, conjointement avec la succursale St-Jean Berchmans, de la Société des Artisans, son deuxième Euchre cette année. Au-delà de 300 personnes prirent part à cette soirée qui fut couronnée de succès. De nombreux et magnifiques prix furent distribués aux heureux gagnants.

Entre temps une délicieuse musique se faisait entendre, ainsi que des chants patriotiques, déclamations, etc.

En somme, ce fut une fête des mieux réussies et dont M. le curé Guay, le principal organisateur, a tout lieu de se féliciter.

M. J. P. A. Bélanger, le trésorier du cercle, a aussi lieu d'être fier du succès remporté et auquel il a contribué pour une large part.

Enfin, tous les officiers du cercle méritent des félicitations pour le beau travail qu'ils ont fait à cette occasion.

Honneur donc au jeune Cercle Guay qui marche de l'avant et pourrait même être cité comme exemple à plusieurs de ses aînés.

Cercle Notre-Dams de Hull, No 64

INVITATION

Nous apprenons que les Canadiens de Hull, sans distinction de parti, se préparent activement à célébrer d'une manière grandiose, notre fête nationale, les 24 et 25 juin prochains.

Cédant au désir plus d'une fois exprimé par des hommes d'expérience en fait de patriotisme, ils ont décidé de faire cette année, une grande parade historique; leur but est de mettre sous les yeux des différents groupes de population, l'histoire glorieuse de la patrie canadienne, et de pousser ainsi leurs compatriotes à être toujours fidèles à leurs institutions, à leur langue et à leurs lois.

Le Cercle désireux de faire un succès de cette fête, invite tous les autres cercles de notre société à s'y faire représenter par des groupes aussi nombreux que possible, avec drapeaux et insignes. Il compte, tout particulièrement sur les cercles des environs de Hull, qui ne devraient pas manquer de se rendre en corps à cette démonstration patriotique.

Nous ne pouvons trop encourager nos cercles à répondre à cette invitation, et nous formons l'espoir qu'elle sera entendue par tous les membres de la société.

TROISIEME

Concours de Recrutement DE L'ANNEE 1911

du 1er JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 1911 INCLUSIVEMENT

ARRETE DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er juillet et se terminera le 30 septembre 1911.

DRONTS D'ENTREE

Art. 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce concours sont fixés à:

50 pour un certificat de participation de \$ 500.00
100 " " " " " " " " " " " 1000.00
200 " " " " " " " " " " " 2000.00
300 " " " " " " " " " " " 3000.00

(b) L'honoraire d'examen doit être payé au médecin-examineur par le candidat au taux fixé par les statuts, art. 175.

(c) Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.